Mohamed B., le Marocain qui avait poignardé 3 filles et leur mère dans un village de vacances des Hautes-Alpes est déclaré pénalement irresponsable (MàJ)

30/06/2021 à 13h50

30/06/2021

Selon les informations du *Dauphiné Libéré*, la chambre de l'instruction de la cour d'appel de Grenoble a tranché, le 21 novembre 2018. Conformément aux réquisitions du parquet, s'appuyant sur trois expertises psychiatriques, la chambre de l'instruction a déclaré irresponsable pénalement Mohamed Boufarkouch "en raison d'un trouble psychique ou neuro-psychique ayant aboli son discernement et le contrôle de ses actes".

Retour à ce 19 juillet 2016. En un instant et pour quelques heures Lagrand tient le haut de l'actualité locale, nationale et même internationale. L'accès au village, commune de Val-Buëch-Méouge, est surveillé par les forces de l'ordre l'attaque au couteau qui s'est produite au village vacances VVF du petit village de Lagrand (Val-Buëch-Méouge) s'est répandue comme une traînée de poudre. Ce matin-là, un homme de 37 ans originaire de la région parisienne, en vacances avec sa famille, a poignardé trois filles, âgées de 8, 12 et 13 ans, et leur mère. Sans dire un mot.

Responsable au civil

Le 21 novembre 2018, à la suite d'une audience lors de laquelle les victimes, Mohamed Boufarkouch, le parquet général et les avocats des parties ont été entendus, la chambre de l'instruction de la cour d'appel de Grenoble rend sa décision. Des charges suffisantes existent contre Mohamed Boufarkouch d'avoir commis les faits de tentatives de meurtre sur les trois mineures de moins de quinze ans et leur mère. S'il est déclaré irresponsable pénalement, il est responsable civilement.

L'irresponsabilité pénale repose sur un texte. L'article 122-1 du Code pénal. "N'est pas pénalement responsable la personne qui était atteinte, au moment des faits, d'un trouble psychique ou neuropsychique ayant aboli son discernement ou le contrôle de ses actes." Et cette abolition « reste exceptionnelle », note le procureur.

[…]

Le garde des Sceaux doit présenter prochainement au conseil des ministres un projet de loi "limitant l'irresponsabilité pénale en cas de trouble mental résultant d'une intoxication volontaire". Après l'affaire du meurtre de Sarah Halimi et le débat de société qu'elle a fait naître. Sur ce point, Florent Crouhy le rejoint. « Juger les fous, ça me paraît difficile voire impossible, dit-il. D'ailleurs, de tout temps, je ne suis pas sûr que juger les fous soit signe d'une société bien évoluée. En revanche, pour revenir au débat de société, est-ce que celui qui s'alcoolise, celui qui prend des stupéfiants doit être ou non responsable ? Je considère personnellement qu'à partir du moment où le trouble psychique ou neuropsychique qui abolit le discernement provient d'une cause volontaire de la personne, il devrait être responsable de ses actes. »

Le Dauphiné

06/08/2016

« Depuis l'extérieur, deux gardiens ont vu de la fumée s'échapper de la cellule. Ils sont alors montés en courant et ont dû forcer la porte, qui avait été barricadée de l'intérieur. Les flammes étaient importantes, ils ont probablement évité un drame. »

Brûlé aux bras et intoxiqué par les fumées, Mohamed Boufarkouch a été transféré vendredi à l'Unité hospitalière sécurisée inter-régionale (UHSI) de Lyon, pour des soins physiques et psychiatriques. Il s'y trouve toujours. « *C'est un cas très compliqué à gérer* », confie Alain Chevallier.

Le Dauphiné

20/07/2016

L'agresseur justifie son acte. Un jour après les faits, Raphaël Balland, le procureur de la République de Gap, a indiqué que le père et mari des victimes, qui sont toutes tirées d'affaire, avait croisé le suspect juste après les faits. L'agresseur lui aurait alors déclaré : « tu n'aurais pas dû faire ça devant ma femme ». Et il aurait joint le geste à la parole en se grattant « au niveau de l'entrejambe par-dessus son short ». Une attitude que le père de famille ne se rappelle pas avoir eue devant la femme du suspect dont l'appartement était voisin du sien. Les deux familles n'avaient pas eu ni mots ni différends depuis le début de leur séjour.

Lors de son audition, l'homme placé en garde à vue a indiqué

qu’il « souffrirait de dépression, mais aussi de schizophrénie depuis plusieurs années ». Selon sa famille, il serait ainsi suivi et en invalidité depuis 2009.

20Minutes

Le suspect crie “Allah akbar” au cours de sa garde à vue. L’homme suspecté d’être l’agresseur d’une mère et de ses trois filles dans un village vacances des Hautes-Alpes s’est emporté lors de sa garde à vue prolongé ce mercredi matin, rapporte, Raphaël Balland, le procureur de la République. **“Il a refusé qu’on lui prenne ses empreintes et a alors crié à trois reprise “Allah akbar”.**

Mais je répète que pour le moment, les perquisitions et premières exploitations des documents et objets saisis n’ont mis en évidence aucun phénomène de particulière radicalisation de type islamiste, ni aucun élément permettant d’affirmer que son acte était en rapport avec les événements terroristes qui ont ensanglanté notre territoire ces derniers mois.”

FranceInfo

Rien ne va dans le sens d’un acte religieux. Edmond Francou, le maire de Garde-Colombe s’est entretenu avec la femme de l’agresseur. Son témoignage confirme pour l’instant ce que pensent les enquêteurs : rien ne va dans le sens d’un acte religieux. “C’est une dame très traumatisée bien sûr, elle a dit ‘mais mon mari il est fou, qu’est-ce qu’il a fait ? Mais depuis hier, il n’est pas bien, il ne prend plus ses médicaments’. Elle nous a dit qu’il était sous tranquillisants”, confie cet élu.

Europe 1

19/07/2016

A la fin de la conférence de presse, le procureur de la République Raphaël Balland a tenu à démentir la "rumeur" sur le mobile qui a poussé l'auteur présumé à agresser les quatre victimes. "Je tenais à démentir la rumeur qui court car en aucun cas cet homme a eu de tels propos sur les fait que l'agression serait motivée par les tenues vestimentaires des victimes, court-vêtues ou autres".

Le Dauphiné

L'agresseur, Mohamed B., est un marocain connu pour des faits de délinquance

Selon les informations recueillies par iTÉLÉ, l'agresseur a d'abord poignardé les trois filles devant leur bungalow, avant de pénétrer dans l'habitation et de s'en prendre à la mère. L'homme de 37 ans, musulman pratiquant, connaissait la famille. Il logeait dans le bungalow voisin avec sa femme. La cohabitation s'était jusqu'ici déroulée sans problème. **L'agresseur, né au Maroc, est connu de la justice pour des faits de délinquance remontant à plus de dix ans.** Le parquet de Gap a ouvert une enquête en flagrance, confiée aux gendarmes de la Brigade de recherche (BR) de Gap et à la Section de recherche (SR) de Marseille.

iTele

Leur agresseur présumé, Mohamed B., âgé de 37 ans, aurait agi possiblement pour un motif religieux. Il leur aurait en effet reproché leur tenue trop légère. Le procureur de la République

de Gap a cependant indiqué à l'AFP que le motif de l'attaque était encore "très flou". La mère et sa fille de 14 ans ont été grièvement blessées et transportées par hélicoptère à Gap pour y être hospitalisées.

Inconnu des services de renseignement

Le pronostic vital de la fillette de 8 ans est engagé, son état de santé étant jugé très inquiétant par les médecins. Selon Edmond Francou, le maire de la commune, cité par Reuters, la fillette souffrirait d'un poumon perforée. L'état de santé du troisième enfant n'est pas jugé inquiétant.

L'agresseur présumé est en garde à vue. Selon nos informations, il est inconnu des services de renseignement et n'est pas fiché S. Les gendarmes de la section de recherches de Marseille sont chargés de l'enquête.

TF1

Une mère de famille et ses trois filles ont été violemment attaquées à coups de couteau ce matin vers 10 heures dans un centre de vacances VVF situé à Garde-Colombe, dans les Hautes-Alpes. La mère et sa fille de 14 ans ont été grièvement blessées et transportées par hélicoptère à Gap pour y être hospitalisées. Le pronostic vital de la fillette de 8 ans est engagé, son état de santé étant jugé très inquiétant par les médecins.

C'est dans un centre de vacances des Hautes-Alpes que les faits se sont produits. Une mère de famille et ses trois filles, âgées de 9, 12 et 14 ans, ont été violemment attaquées à coups de couteau ce matin vers 10 heure, situé à Garde-Colombe. Le pronostic vital de la plus jeune, âgé de 9 ans, est engagé, selon TF1. Le suspect a pris la fuite en voiture et a été interpellé quelques minutes plus tard par les gendarmes.

Leur agresseur présumé, âgé de 37 ans, aurait pu agir pour un motif religieux, selon certaines sources. Il leur aurait en effet reproché leur tenue trop légère. “*Le motif de l’agression est très flou*“, a cependant déclaré à l’AFP Raphaël Balland, procureur de la République de Gap.

Metronews